



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Martino Rizzello
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

01 / 2019

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

82 présents, 17 absents dont 2 sans excuse (Mme V. Feuerstein et M. A. Piguët).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'assermentation d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Alexandru Stan (VL) est reportée à la prochaine séance pour des raisons administratives. Le point 7 verra la nomination de deux membres à la commission de gestion.

Aux points 10 et 21 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels – les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. G. Perfetta intitulée « Convention sur la Fête des vigneronns 2019, pour quelques questions de plus... »
- Interpellation de M. Ch. Ming intitulée « Phase test »
- Motion interpartis intitulée « Un Plan Lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts »
- Postulat interpartis intitulé « Eclairage public ; l'énergie de la DAIE »
- Postulat de Mme I. Jerbia intitulé « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! »
- Interpellation de M. Y. Luccarini intitulée « Sortir de l'ornière »
- Motion de M. S. Molliat intitulée « Pour des musées avec gestion financière cantonale »
- Interpellation de M. F. Mejbri intitulée « Que fait la ville pour venir en soutien aux petits commerçants ? »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est considéré comme accepté tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettre de M. A. Stan annonçant sa démission du Conseil communal
- Lettre de Mme M. Moya et de M. A. Foster annonçant leur démission du groupe des Verts et leur intention de continuer à exercer leur mandat en tant que conseillers libres de tout parti
- Lettre de l'Association des commerçants de Vevey au sujet des zones de parking 3 heures situées aux avenues de Blonay et de Gilamont
- Lettre du Conseil d'Etat annonçant la nomination de M. Jacques Ansermet en qualité de conseiller municipal. Conformément à l'art. 90, al. 2 LC, le Bureau a procédé à son assermentation ce lundi matin
- Invitation de M. Mike Ingle à participer au 1^{er} Forum du Mouvement Perpétuel, le samedi 9 février 2019, sous le thème « Vevey en crise : risque ou chance ? »

- Courrier de Mme N. Sjöblöm annonçant sa démission de la commission de gestion pour des raisons professionnelles
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre à l'interpellation de Mme I. Jerbia « Il était une fois un Port Historique Veveysan ! »

4. Communication(s) du Bureau

M. le Président attire l'attention du Conseil sur le fait que les deux séances fixées au mois de juin ne seront pas consécutives (13 et 27 juin). Ce décalage est lié au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

Il souhaite officiellement la bienvenue à M. Michel Renaud, qui peut désormais siéger à la table de la Municipalité, ainsi qu'à M. Jacques Ansermet. Il les remercie d'avoir accepté la mission délicate nommée « Vevey » et leur souhaite de pouvoir l'exécuter au mieux.

5. Adoption du procès-verbal des séances des 6 et 13 décembre 2018

La parole n'est pas demandée. Au vote, le **procès-verbal des séances des 6 et 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Alexandru Stan (VL)

Ce point est reporté à la séance du 28 mars 2019.

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de Mme Marie Moya (IND) et d'un membre suppléant, en remplacement de M. Andreas Foster (IND)

Les candidatures de M. D. Kambale et de Mme J. Vincent, actuels suppléants, sont présentées comme membres, celles de MM. C. Toluoso et J. Kamba comme membres suppléants. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Dominique Kambale et Mme Jennyfer Vincent sont nommés membres, MM. Clément Toluoso et Jean Kamba membres suppléants à la commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la commission du Fonds d'urbanisme, en remplacement de M. Andreas Foster (IND)

La candidature de M. C. Wahli est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Colin Wahli est nommé membre à la commission du Fonds d'urbanisme de manière tacite et par acclamation.

9. Nomination d'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de M. Andreas Foster (IND)

La candidature de M. K. El Khalifa est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Karim El Khalifa est nommé membre suppléant à la commission des finances de manière tacite et par acclamation.

10. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Interpellation de M. G. Perfetta intitulée « Convention sur la Fête des vigneronns 2019, pour quelques questions de plus... »

M. G. Perfetta développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. E. Rivier, municipal, répond de la manière suivante :

1. *La garantie bancaire de 3 millions stipulée au point 4 (pages 2-3) a-t-elle été constituée ?* Oui.
2. *Les 2 millions couvrant la première tranche des prestations communales prévus au point 5, ainsi que les CHF 700'000.- destinés à des mesures d'accompagnement prévus au point 6 (page 3) ont-ils été versés ?* Pas encore, mais le délai de paiement est fixé à aujourd'hui 31 janvier.

3. *Est-ce que les mesures annoncées dans le communiqué du 18 janvier épuisent le montant de CHF 700'000.- versé par la Fête des vigneronns ? Sinon, quelles autres mesures sont-elles envisagées ?* Non. En plus des mesures déjà communiquées, soit gratuité de 2500 courses Dring Dring du 15.10.2018 au 14.10.2019, gratuité des livraisons à domicile du service Youpaq du 15.10.2018 au 14.10.2019, gratuité de la ligne 202 le samedi durant les phases de montage et de démontage de l'arène, 500 abonnements Mobilis 2 zones pour les plus de 25 ans durant les mois de juillet et août, certaines mesures n'ont pas encore été communiquées, comme 50 bons pour des locations de vélo-cargos à l'attention des commerçants veveysans et une enveloppe de CHF 200'000.-- pour l'ACV afin de mettre en place des mesures de communication et d'animation pendant les périodes de montage et de démontage de l'arène. D'autres, pour un montant d'environ fr. 200'000.--, sont encore en cours de discussion avec nos partenaires ou en cours de finalisation, comme par exemple une participation aux frais inhérents à l'organisation de répétitions publiques dans l'arène en mai et juin ouvertes aux habitants de la ville, ceci pour répondre à un postulat qui a été déposé. De plus, une partie reste réservée pour des mesures éventuelles pendant et après la Fête.

4. *En référence au point 7 (page 3), y a-t-il des différences de coûts entre une représentation normale et une supplémentaire ? Comment se fait-il qu'on ne puisse pas calculer le coût pour ces représentations supplémentaires et fixer dans la convention un montant précis à verser à la commune pour ces représentations ?* Les supplémentaires sont prévues en cas de très forte demande. A l'heure actuelle, il y a une grande incertitude quant à la tenue de ces supplémentaires et leur nombre et nous n'avons aucune précision sur une éventuelle modification du prix des places pour ces représentations.

5. *Qu'est-ce que signifie la « parfaite remise en état du domaine public » s'agissant de la Grand Place (Place du Marché) au point 13 (page 4) ? Sachant qu'il y a un projet de réaménagement de la place, pourquoi ne pas avoir convenu du versement d'une somme fixe, utilisable dans ce projet ?* Un état des lieux photographique d'entrée et de sortie, coordonné par la DAI et la DEP, se fera dans tous les lieux où la Fête des Vignerons s'installera. Par ailleurs, le texte de la convention est limpide. Au terme de la concession, la Confrérie procédera à ses frais à la parfaite remise en état du domaine public. Elle procédera notamment à la réparation de tous les dégâts, même de faible importance, occasionnés aux espaces publics contenus dans le périmètre concédé (pelouses, trottoirs, chaussées, canalisations, engins de places de jeux, bancs publics, mobilier urbain, etc.), ceci dans le strict respect des instructions données par la Commune. Il n'y a donc pas lieu de demander un montant compensatoire pour la remise en état. Les travaux de remise en état doivent se faire de suite après le démontage. On ne peut pas attendre le chantier de la Place du Marché, prévu après l'ouverture du parking Gare Nord.

6. *Quel est l'avis de la municipalité sur l'aspect anticonstitutionnel du point 30 (page 7) quant au droit de manifester ?* L'intention des rédacteurs est de ne pas autoriser d'autres manifestations à vocation culturelle ou sportive de plus de 500 personnes sur tout le périmètre de la commune et de moins de 500 personnes dans le périmètre de la Fête des Vignerons. Ceci principalement pour des raisons de sécurité et de mobilité au vu du nombre de personnes attendues dans le cadre de la Fête.

7. *Quelle est la portée concrète du point 32 (page 8) ? Y a-t-il déjà des exemples d'une « priorité locale » accordée à des acteurs culturels de Vevey ou de la région par les organisateurs de la fête ?* Les acteurs culturels peuvent continuer à déployer leurs activités. Dans le cadre de la Ville en fête, la Confrérie s'engage à s'adresser à des acteurs culturels de la région, sauf lors des journées cantonales. La journée du 8 août sera dédiée à notre district, journée pour laquelle tous les acteurs culturels de la région ont pu manifester leur intérêt.

8. *Est-ce que la Confrérie des vigneronns a remis un « masterplan précisant l'implantation définitive des différentes installations temporaires FDV 2019 » le 31.10.2018 comme convenu au point 12 (page 4) ? Si non, les organisateurs de la fête ont-ils fourni des explications quant à ce retard ?* Ce master plan a été remis le 30 novembre dernier. Seules certaines structures secondaires pourraient encore évoluer.

9. *La Confrérie des Vignerons a-t-elle respecté ses obligations des points 17, 19 et 21 qui avaient pour délai le 15.10.2018 ? Si non, les organisateurs de la fête ont-ils fourni des explications quant à ce(s) retard(s) ?* Nous sommes en possession de la copie de la police RC de la Confrérie, qui s'élève à CHF 50'000'000.--. Un concept de sécurité et de mobilité pour la phase de montage de l'arène a été déposé en juin 2018. Le concept de démontage n'a pas encore été déposé, mais ressemblera certainement à celui du montage, en sens inverse.

10. *La municipalité peut-elle nous assurer qu'il faut prendre au sérieux cette convention, au vu de la légèreté de la rédaction de son point 25 ?* Merci pour ces commentaires élogieux, mais la Municipalité considère comme très satisfaisant qu'une seule erreur ait été repérée après des négociations serrées, parfois de dernière minutes. La convention a été corrigée et signée en date du 26 novembre et vue, pour la Commune, par un avocat spécialisé.

11. *Pour les conventions portant sur la voirie et la mobilité, des garanties bancaires sont-elles aussi prévues ?* Non.

M. G. Perfetta ne se déclare pas satisfait de toutes les réponses, mais trouve important que des pistes de réponses soient données. En ce qui concerne la priorité locale donnée aux acteurs culturels, il sait parfaitement qu'il y aura une journée Riviera. C'est pour les autres journées qu'il souhaitait savoir ce qui allait se passer et quelles étaient les démarches des organisateurs. Par rapport au point 25, il trouve inquiétant qu'un avocat n'ait pas vu cette erreur.

M. A. Gonthier revient sur la question du droit de manifester au sens constitutionnel du terme. On parle là de manifestations politico-syndicales. La réponse donnée ne couvre pas le problème d'une éventuelle manifestation politico-syndicale qui partirait de la gare. Est-ce qu'elle sera interdite par la convention ou pas ? La remise en état du domaine public concerne-t-elle uniquement la surface ou également le sous-sol et les blocs de béton qui ont été implantés en profondeur dans la place ?

M. E. Rivier pense qu'une manifestation de nature politique pourrait avoir lieu à Vevey, mais serait difficile à organiser pour des raisons principalement de sécurité et de mobilité au vu de nombre de personnes attendues pendant la Fête. Ce qui a été sous-entendu dans le texte concerne surtout des manifestations à visées artistiques.

Mme la Syndique ajoute que les socles de béton et les fondations des mâts seront réutilisés par l'entrepreneur ou concassés pour en faire du béton de recyclage.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

11. Préavis sur demande de crédit d'ouvrage de CHF 700'000.-- pour la rénovation du terrain de football du site de La Veyre (2019/P01)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Vincent Imhof
<u>Membres :</u>	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	PS	M.	Vincent Matthys
	VER	Mme	Sophie Métraux
	DA	M.	Gilles Perfetta
	VL	M.	Steven Pilet
	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Eric Bays
	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	VL	M.	Roger Pieren
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	PS	M.	Mario Stifani
	DA	M.	Alexandre Vallotton
	VER	Mme	Jennyfer Vincent

12. Préavis sur demande de crédit de CHF 770'000.-- pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes (2019/P02)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Eric Oguey
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	VER	M.	Antoine Dormond
	VL	M.	Roger Pieren
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	DA	M.	Clément Tulusso
	PLR	M.	Jacques Zaugg
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Sergio De Stefanis
	VL	M.	Randolph Hunziker
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	PDC	M.	Lino Lonardo
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	UDC	M.	Antonio Poeira Martins
	VER	M.	Colin Wahli

13. Préavis sur mise à jour du système d'exploitation, des logiciels bureautiques et de la messagerie sur les postes de travail de l'administration communale (2019/P03)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Pascal Molliat
----------------------------------	----	----	----------------

<u>Membres :</u>	PS	M.	Pierre Butty
	UDC	M.	Moïn Danaï
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PLR	M.	Vincent Imhof
	DA	M.	Dominique Kambale
<u>Suppléants(es) :</u>	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	PS	M.	Henok Gyger
	DA	M.	Christian Halbritter
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Roger Pieren
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VER	M.	Antoine Stübi

14. Préavis sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018 2^e série (2019/P04)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

15. Préavis sur réponse au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat » (2019/P05)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	Mme	Elodie Lopez
<u>Membres :</u>	VL	M.	Olivier Casellini
	PS	M.	Henok Gyger
	VER	M.	Jean Kamba
	PLR	M.	Peter Keller
	PDC	M.	Lino Lonardo
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	DA	M.	Alain Gonthier
	VL	M.	Roger Pieren
	UDC	M.	Antonio Poeira Martins
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	VER	Mme	Jennyfer Vincent
PLR	M.	Jacques Zaugg	

16. Rapport sur budget communal pour l'année 2019 (2018/P22) – 2e débat

Rapporteur : M. Werner Riesen, président de la commission des finances

M. le Président indique que le Bureau propose de commencer par ouvrir une discussion générale sur l'ensemble du budget. Lors de cette discussion, de nouveaux amendements pourront être déposés. Ensuite, la discussion portera sur les amendements de la Municipalité qui ont été acceptés. Un vote en bloc est prévu. Si certains de ces amendements devaient faire l'objet d'une discussion ou de sous-amendements, ils seraient retirés du bloc et seraient alors votés séparément. La même procédure sera suivie pour les amendements de la Municipalité qui ont été refusés, pour les amendements proposés par le Conseil et acceptés, et pour ceux qui ont été proposés mais refusés par le Conseil. Un vote final clôturera le débat.

Au vote, la procédure proposée par le Bureau est acceptée à une très large majorité (trois avis contraires et quatre abstentions).

M. F. Baud fait en préambule une déclaration au nom de son groupe :

« Vevey Libre est enfin sorti de sa torpeur. Il est vrai que cela aura pris quelque temps. Mais aucun parti n'a vécu ce que nous avons vécu ces derniers mois, confronté à une crise majeure au niveau du fonctionnement de la Municipalité où nous sommes - aujourd'hui il va falloir dire où nous étions - représentés à raison de 40%.

Nous, groupe Vevey Libre, étions en crise, partagés sur la manière d'aborder la problématique des conflits au niveau de l'Exécutif de la Ville d'un côté et le fonctionnement du groupe au sein du Conseil communal de l'autre.

Aujourd'hui, notre parti a clairement choisi son chemin à suivre.

Certes, nous sommes attristés par la décision du Conseil d'État vaudois de suspendre, après Lionel Girardin, nos deux municipaux. Nous sommes également interloqués par le fait qu'aujourd'hui la ville de Vevey est « gouvernées » par une Municipalité qui n'est plus que le 40% des membres élus par nos citoyens il y a 30

mois. (*M. le Président l'interrompt pour lui rappeler que la discussion doit porter sur le budget*)

Mais voilà, le problème ne se résolvant pas au sein même de la Commune, le Tribunal cantonal et le Conseil d'Etat se sont tous les deux emparé du problème, qui, fatalement, à ce stade, n'est plus de notre ressort.

Le groupe Vevey Libre, après de longs débats, souvent pénibles, a déterminé une approche constructive qui correspond à ses objectifs fondamentaux, à la source de son engagement.

Il fallait fixer une stratégie cohérente en trois points :

- Servir les citoyens de la Ville qui attendent beaucoup de nous
- Soutenir les employés et leurs chefs de service, afin de recréer une sérénité qui a clairement pris du plomb dans l'aile. Et cette sérénité est justement nécessaire pour rendre service à la population
- Reléguer la problématique du dysfonctionnement, voire du re-fonctionnement actuel de la Municipalité, à ceux qui ont pris le relai au niveau du Canton

Le groupe Vevey Libre n'est pas responsable de ce qui arrive aujourd'hui à la Ville. Et surtout ne veut-il pas gaspiller ses forces là où il ne peut rien apporter. Il y a d'autres problèmes avec des urgences prioritaires auxquelles le groupe veut se consacrer, notamment :

- La saga des parkings
- Le nouveau collège
- Les gros projets de l'aménagement du territoire
- Et, dernière urgence, mais pas des moindres : la santé financière de notre ville

Je conçois que cette énumération ne soit pas originale. Mais nous avons tous voulu reprendre conscience du pourquoi nous étions là.

La Ville a besoin de sérénité. Sans un budget adopté, ce n'est pas possible. La version n'est de loin pas parfaite. Mais n'oublions pas que dans 10 mois, nous entamerons d'ores et déjà le budget 2020.

C'est pour cette raison-là que le groupe Vevey Libre a, lundi soir dernier, à une quasi-unanimité, décidé de dire fondamentalement oui au budget.

Cette décision n'a pas été prise de gaité de cœur, mais s'est en quelque sorte imposée par elle-même. »

Mme D. Kaeser remarque que le Conseil d'Etat a décidé que la commune devait continuer à payer les municipaux suspendus. Nous avons aujourd'hui deux nouveaux municipaux, qu'il faudra bien payer. Elle se dit étonnée de voir qu'il n'y a pas une réserve pour ces municipaux remplaçants.

M. A. Gonthier demande si le paiement 2018 des salaires supplémentaires a fait ou fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

M. L. Lavanchy rappelle que le budget tel qu'amendé par la Municipalité a été refusé en décembre. D'un cheveu, mais refusé. Le fait que la Municipalité revienne aujourd'hui sans rien changer du même projet, ni même expliquer le pourquoi de cet immobilisme à la commission des finances, ne peut que décevoir, désespérer ou agacer assez de conseillers communaux pour que le même budget soit cette fois refusé de toute une tignasse. Comment donc éviter un nouveau refus, qui déboucherait vraisemblablement sur un projet mettant encore plus à mal les services, donc la population veveysanne ? Pour éviter ce nouveau refus, les groupes Verts, socialiste, Vevey-Libre et Décroissance-Alternatives sont entrés en discussion en essayant de trier, de prioriser dans les postes que la Municipalité avait proposés, défendus, justifiés, avant sa reculade. Ces discussions ont abouti aux propositions de voter le budget tel qu'adopté en décembre sans coupe supplémentaire, mais avec la création de trois postes qui paraissent consensuellement plus indispensables à la santé de la cité, malgré leur retrait par l'Exécutif. Ce sont les postes d'employé aux finances, de technicien bientôt pourvoyeur d'économies, et de bibliothécaire. Pour Décroissance-Alternatives, c'est certes un gros sacrifice, mais le groupe se dit prêt à le faire pour le bien de la commune parce que, dans la situation actuelle, ce n'est pas en gelant les services à nos habitants ou en repoussant encore des mois des décisions que nous aiderons Vevey. Sauvons le budget voté en décembre en rétablissant les trois postes retirés par l'Exécutif. Faisons-le même si la Municipalité de départ et ses nouveaux associés dépêchés par le Conseil d'Etat ne se joignent pas à nos efforts, pour ne pas paralyser la ville, et n'en coupons pas un gramme de plus, pour éviter que le budget que nous allons examiner une seconde fois n'en meure. Décroissance-Alternatives ne se voit pas aller en-deçà.

M. P. Butty espère que la séance de ce soir aboutira à une solution – c'est-à-dire un budget qui soit accepté – qui permettra à la Municipalité et à l'administration de notre ville de poursuivre son travail durant l'année 2019. Dans ce but, le PS a participé à un groupe de réflexion interpartis qui s'est penché sur le budget et sur les propositions d'amendements discutées en décembre dernier. Il semble important de revenir sur trois de ces points, qui permettraient de débloquer la situation. Dès lors, il proposera progressivement, au cours de la discussion, de revenir sur certains points qui devront être séparés du vote en bloc sur les amendements proposés par la Municipalité et acceptés en décembre dernier.

M. A. Stübi estime que s'il devait y avoir un message que le groupe des Verts voudrait faire passer ce soir, c'est qu'il doit y avoir un budget pour l'année 2019 au terme de cette séance. On ne peut pas continuer à tenir en otage notre administration, mais aussi tous nos partenaires, nos associations, qui contribuent à la vie sociale et

que la Ville soutient. Face aux factures, les 12èmes communaux peuvent paraître parfois bien maigres. Certes, ce ne sera pas le budget rêvé, mais il sera réaliste quant à la situation de notre ville (une administration qui a besoin de ressources pour réaliser les tâches qu'on lui demande, et qui sont croissantes, une facture sociale qui augmente car les gens à soutenir sont croissants, une ville qui accueille un évènement majeur). L'étude du budget en décembre a été pour le moins chaotique. Merci au Conseil d'avoir eu la sagesse d'un 2^{ème} débat afin de prendre posément les propositions et les discuter hors de toute agitation et entre forces politiques. Débattre ensemble sur des propositions concrètes, c'est la manière dont les Verts imaginent faire de la politique. Comme lors du premier débat, ils soutiendront le maintien d'un poste à la direction des finances, qui semble essentiel pour remettre d'aplomb nos budgets, d'un poste de responsable technique afin de procéder à des économies d'énergie, et au final à des économies financières, et de renforcer l'effectif de la bibliothèque, qui connaît un immense succès mais qui manque grandement de ressources. Ils maintiendront par contre leur refus à la suppression de la rétrocession de la taxe sur les déchets et soutiendront les amendements liés à l'éclairage public.

M. P. Bertschy constate qu'il n'y a pas eu beaucoup d'évolution entre la discussion qui a eu lieu en décembre et celle de ce soir. Le 40% du reste du Conseil communal s'est également rencontré. La différence, c'est que les positions ne seront pas unanimes. Il trouve pour sa part relativement grave de voir qu'il n'y a aucune piste pour la suite. La situation financière de Vevey est précaire et on ne voit rien qui puisse l'améliorer. Quelques pistes, et sans aucun tabou, que le PLR souhaite voir arriver pour le prochain budget : Moratoire sur la création de nouveaux postes. Cela n'empêche pas d'effectuer des transferts au sein de l'administration. Arrêt de la culture des plantes au boulevard St-Martin. Aujourd'hui, aucune perspective n'est offerte aux apprentis que nous formons dans ce secteur. Plus aucune entreprise ne cultive de plantes sur la Riviera, voire dans le canton de Vaud. Dès lors, quand on forme un apprenti, c'est clairement pour qu'il reste au sein de l'administration communale pour toute sa carrière professionnelle. Ce n'est donc pas idéal. Cette parcelle doit être valorisée. Améliorer la rentabilité de tous nos bâtiments, y compris leur entretien si cela est nécessaire pour leur valorisation. Valoriser des parcelles, pas seulement celle de St-Martin. Lister toutes les subventions et réfléchir à leur bien-fondé. Lister toutes les prestations sociales non obligatoires qui sont fournies à nos concitoyens. Création éventuelle d'une fondation pour la gestion de nos crèches et garderies, création d'une ou de plusieurs fondations pour la gestion d'un ou des musées. Tout cela dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement de notre ville et de trouver ici et là des économies, même si ce n'est pas le but premier. Le groupe PLR, à une très forte majorité, refusera donc le budget ce soir.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC votera les amendements tels qu'ils l'ont été par le Conseil en décembre dernier. Le budget n'a pas changé d'un iota par rapport à la dernière séance et la position de la majorité du groupe UDC non plus. Le PLR a proposé des pistes d'économies ; l'UDC aimerait qu'elles se voient réalisées, quitte à stopper un certain nombre de prestations pour se concentrer sur d'autres, plus importantes et plus vitales. Il ajoute à la liste les garderies et se pose la question de leur financement et de la participation des parents, qui est très basse dans notre ville. Nous avons trois musées, quatre théâtres. C'est peut-être un peu beaucoup. Il faut se poser la question aussi d'une partie de nos délégués au sein de l'administration, dont le nombre peut être, à son avis, réduit.

M. J.-M. Roduit remarque que le groupe PDC est partagé quant au budget 2019. Pour sa part, il se dit plutôt opposé à son acceptation. Un budget est affaire de chiffres. Les charges étaient de 150 millions en 2018 ; elles sont de 168 millions en 2019, soit 18 millions supplémentaires. Quant aux revenus, ils étaient de 149 millions au budget 2018, 159 millions au budget 2019. 18 millions de charges supplémentaires pour 10 millions de revenus supplémentaires. Avec un budget de 160 millions de francs, on doit être capable d'équilibrer les comptes. Il a le sentiment que la Municipalité n'a pas tellement envie d'atteindre cet équilibre budgétaire, raison pour laquelle il s'opposera au budget 2019.

M. E. Rivier indique, en réponse à la question de Mme D. Kaeser, que la Municipalité passera effectivement par un crédit complémentaire non seulement pour 2018, puisqu'il y aura encore une série de crédits complémentaires, mais également pour 2019.

Mme D. Kaeser constate qu'il est difficile de mettre une ligne au budget puisqu'on ne sait pas combien de mois la situation va durer. Elle attendra donc les crédits complémentaires.

M. le Président met un terme à la discussion générale. La discussion porte ensuite sur les amendements de la Municipalité qui ont été acceptés. Il a déjà été proposé de sortir les amendements concernant les comptes 200 - Comptabilité générale, caisse et contentieux, 30 - Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et 8311 - Bibliothèque-médiathèque municipale. *(La liste des amendements déposés et discutés lors du premier débat est jointe en annexe au présent procès-verbal)*

La parole n'est pas demandée concernant les autres amendements de la Municipalité qui ont été acceptés par le Conseil communal. Au vote, ces amendements sont adoptés à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). La discussion porte alors sur les amendements qui ont été sortis du bloc.

M. P. Butty indique que le poste supplémentaire à la Direction des Finances semble tout à fait indispensable, bien que l'amendement de la Municipalité prévoyant de ne pas créer ce poste ait été accepté en décembre dernier. Le Conseil ne cesse de se plaindre - à juste titre - que les éléments à sa disposition pour l'analyse des comptes ou celle du budget sont insuffisants. Il demande depuis des années à avoir des outils comparatifs, des indicateurs en cours d'année permettant d'avoir une vision claire de la situation au fur et à mesure du temps, etc. Or, tout cela ne peut visiblement pas être mis en place avec l'équipe actuelle, faute de ressources suffisantes en personnel. Cette situation a aussi peut-être contribué au mécontentement exprimé par la commission des finances et au rejet du budget. Dès lors, il semble nécessaire au groupe de réflexion interpartis auquel le PS a participé de doter la Direction des finances d'une personne de plus, qui pourra se charger de développer les outils que nous réclamons depuis longtemps afin d'améliorer le travail de la direction elle-même, et donc de la commission des finances et du Conseil. Le groupe socialiste demande donc de refuser l'amendement de la Municipalité visant à ne pas créer ce poste. Les fr. 104'500.-- investis seront certainement largement compensés à l'avenir par les bénéfices que pourra en retirer la Direction des finances et le Conseil dans leur travail respectif.

Mme M. Moya acceptera pour sa part cet amendement. Si elle est bien d'accord sur le fond que, depuis un certain temps, on demande que des indicateurs et outils de pilotage soient mis en place, et qu'ils sont bel et bien nécessaires, elle sait par expérience qu'il n'est pas nécessaire d'engager une personne à part entière pour faire ce travail. Il s'agit d'un poste que l'on pourrait mettre en place pour une durée déterminée.

M. A. Stübi indique que le groupe des Verts demande le maintien du poste de responsable des installations techniques proposé initialement par la Municipalité. Il s'agit donc de refuser l'amendement municipal au poste 300. Notre Ville vise un objectif ambitieux en matière d'économies d'énergie, couronné par le label Gold des Cités de l'énergie. Ce processus exemplaire vers les économies est un effort continu qu'il faut poursuivre. On ne peut pas seulement se satisfaire des réalisations déjà atteintes. Les installations techniques qui dysfonctionnent sont un gâchis énergétique et financier évident. Vu la taille du patrimoine veveysan, avoir une personne compétente pour agir préventivement sur les installations, former et collaborer avec nos concierges pour des bons réglages, agir conjointement avec notre délégué à l'énergie pour définir une stratégie d'optimisation énergétique et veiller à ce que les résultats espérés se concrétisent semble une nécessité. Au final, c'est tout ce potentiel de diminution de gaspillage énergétique que nous visons, mais à la clé nous parlons d'économies tout court, d'économies financières. Au vu du budget, les potentiels d'économie doivent être exploités, surtout s'ils concourent au bien-être général.

M. L. Lavanchy recommande pour sa part au Conseil de voter contre l'amendement de la Municipalité en ce qui concerne la bibliothèque. C'est de loin le lieu culturel le plus fréquenté des Veveysans. C'est non seulement une bibliothèque, mais aussi une médiathèque, un lieu de vie, d'animations. La bibliothèque attire des gens, les ouvre au monde de la lecture, de la connaissance. Elle a absolument besoin de personnel supplémentaire, d'heures d'ouverture supplémentaires. Cela fait des années que c'est attendu.

Mme D. Kaeser aimerait savoir si les employés se sont plaints d'avoir trop de travail ou si on estime simplement qu'ils sont surchargés. Il y a une base à cette demande. Elle aimerait la connaître.

M. P. Molliat répond que le poste demandé correspond à une augmentation du temps de travail pour pouvoir ouvrir davantage la bibliothèque. Cet endroit est fortement fréquenté (45'000 utilisateurs, 200'000 prêts en 2017). Ce service à la population est extrêmement utilisé, il ne s'agit pas de quelque chose de confidentiel. Tous les outils sont déjà en place, ne manque qu'un peu de temps de présence pour pouvoir ouvrir davantage.

Mme I. Jerbia rappelle que la commission de gestion a émis à l'unanimité le vœu qu'un poste supplémentaire soit créé à la bibliothèque pour lui permettre d'offrir des heures d'ouverture plus larges aux Veveysannes et Veveysans, mais aussi aux gens hors de la commune. Actuellement, la bibliothèque n'est ouverte que quelques heures par jour, ce qui peut être compliqué pour certains usagers. Si on a une bibliothèque et qu'elle marche bien, il faut pouvoir adapter les horaires aux besoins de nos concitoyens.

Mme F. Despot peine à comprendre les demandes de ses collègues pour ces nouveaux postes. Le budget initial présentait plus de 9 millions de déficit, entérinant cette satanée tendance à un découvert de plus en plus béant du budget. Lorsqu'elle a vu le préavis, elle s'est dit qu'il fallait absolument contrer cela et faire comprendre le message à la Municipalité. La Municipalité semble l'avoir compris, en tout cas partiellement. Elle a fait un effort, elle est venue avec une série d'amendements qui permettaient de faire à peu près 3 millions d'économies. Et l'on est en train de casser cela. Nous sortons d'une situation de crise, nous sommes en train

de rentrer dans une nouvelle énergie, mais pour cela nous avons besoin d'un budget. Et pour avoir un budget, il faut être un tantinet raisonnable. Pour sa part, si l'on retrouve les amendements qui ont été soutenus en décembre, elle acceptera ce budget. Mais on ne peut pas venir avec des postes supplémentaires. Dire maintenant qu'on a besoin de quelqu'un à la bibliothèque, c'est déraisonnable. Il faut d'abord savoir ce qui s'y passe à cette bibliothèque avant de dire qu'il faut ajouter une personne. Elle se dit par exemple effrayée de voir le nombre de livres de référence qui ont disparu. La bibliothèque est un endroit important, culturellement essentiel, mais ce n'est absolument pas le moment d'y ajouter un poste. Contrairement à l'avis général de son parti, elle demande donc au Conseil d'accepter le budget, mais sans aucun poste supplémentaire.

M. E. Studer remarque que ce poste supplémentaire est une demande qui figure depuis longtemps dans le rapport de gestion. Elle est basée non seulement sur des critères objectifs, c'est-à-dire une augmentation substantielle des prêts, mais aussi sur les demande des usagers de pouvoir bénéficier d'horaires élargis, non seulement de la bibliothèque mais aussi de sa salle de travail, très prisée, qui n'est pour l'instant ouverte que 4 heures par jour.

Mme M. Moya défend elle aussi la bibliothèque et notamment le fantastique travail qu'accomplit son personnel d'année en année alors qu'il est chroniquement en surcharge de travail. La commission de gestion a audité ce service et a remarqué, plusieurs années de suite, qu'il y avait effectivement un problème, lié à la surcharge de travail. Il n'y a pas que le prêt. Il y a un espace Pixel qui a ouvert, mais aussi divers ateliers qui ne sont peut-être pas aussi visibles que le prêt, mais qui sont très chronophages.

M. B. Schobinger pense que les trois postes qui sont demandés en plus cette année peuvent se justifier. Mais si l'on veut vraiment les appliquer, il faut faire avec les ressources que l'on a, faire moins d'un côté pour mettre ces ressources à disposition de ce que l'on juge essentiel. Ces choix-là, politiques, importants, n'ont pas été faits. En l'état actuel, il acceptera donc ces amendements.

M. Ch. Ming ne peut accepter ces postes supplémentaires. On nous dit qu'il faut s'adapter à la demande des usagers, mais il y aussi des demandes dans d'autres domaines (horaires des commerces), auxquelles certains s'opposent systématiquement. Il a déjà été demandé à plusieurs reprises de faire un audit des ressources humaines de la commune. Cet audit permettra de voir exactement quels postes manquent, s'il est possible de faire des rotations, des adaptations.

M. S. Molliat se méfie pour sa part des audits. Il y en a plein les tiroirs. Il lui semble plutôt que le PLR défend moins de lois, moins d'administration. Vevey Libre avait tout d'abord accepté les amendements de la Municipalité, mais il est vrai que la bibliothèque pose problème. Vevey libre est d'accord de créer des postes de travail si on en diminue ailleurs. Le Musée Jenisch, c'est 12'000 entrées pour un coût de fr. 150.-- par visiteur. Le musée de l'appareil photographique, c'est 7'855 entrées, soit fr. 130.-- par visiteur. La bibliothèque compte 45'000 usagers pour un coût de fr. 19.-- par usager. Il faut donc voir où se situent les besoins. Il ne s'agit même pas de créer un poste, mais d'augmenter un EPT. On ne peut donc pas parler d'exagération. Ce poste, Vevey Libre le soutient comme il pourrait soutenir, mais peut-être pas dans le budget 2019, le poste de responsable des installations techniques. Il a par contre nettement plus de réticences par rapport au poste d'adjoint aux finances.

M. Ph. Herminjard remarque que le budget et le déficit ont gonflé alors qu'on a augmenté très récemment le taux d'imposition de trois points. Il se dit le premier convaincu par la nécessité du poste à la bibliothèque, mais soyons raisonnables. Mettons les priorités là où elles sont. Si l'on veut vraiment justifier ce poste, commençons par proposer une baisse ailleurs. Pourquoi pas dans la culture, où il y aurait sans doute quelque chose à lâcher. Il se souvient avoir entendu l'année dernière M. L. Lavanchy dire qu'il fallait au moins fr. 20'000.-- pour la bibliothèque parce qu'il fallait acheter des livres. Cette année, on va accepter cette partie de poste supplémentaire, mais est-ce que l'année prochaine on va demander à nouveau fr. 20'000.-- pour les livres, si ce n'est fr. 40'000.- ou fr. 60'000.-- parce qu'il faudra d'autres choses en plus ? Si on augmente des postes de travail, on va aussi augmenter le besoin, et en augmentant le besoin on va d'autant plus augmenter les charges et le budget.

Mme D. Kaeser est elle aussi cliente de la bibliothèque. Les heures d'ouverture ne sont pas tout à fait celles qui ont été mentionnées. La bibliothèque est ouverte tous les après-midi de 14h00 à 18h00 ainsi que le mardi et le samedi matin. Elle est membre de la commission de la bibliothèque. La question a été posée au directeur, qui disait qu'il n'avait pas besoin de plus. On peut toujours vouloir plus un peu partout et le justifier, mais elle ne soutiendra pas cet amendement.

M. Y. Luccarini a entendu plusieurs fois dire qu'il faut faire avec les ressources qui sont à disposition. Il peut être relativement d'accord avec cette affirmation dans beaucoup de domaines. Le problème, c'est que les ressources des communes sont limées, elles diminuent à cause de politiques cantonales et fédérales soutenues par une grande majorité des partis dans cet hémicycle. Quand on veut équilibrer le budget, certains considèrent que la seule solution c'est de faire des économies. Décroissance-Alternatives pense au contraire qu'il faut arrê-

ter de couper les ressources nécessaires à répondre aux besoins de la population. Certes, les charges gonflent, mais la précarité aussi. Et si les charges gonflent, la facture sociale aussi. Ce qu'il faut, c'est mieux redistribuer les autres richesses, pas seulement à certaines grosses entreprises, mais aussi à la population. Si une majorité de ce Conseil, dans sa grande sagesse, venait à refuser les trois amendements dont on discute maintenant, la Municipalité peut-elle s'engager à effectivement recruter les personnes nécessaires, malgré qu'il s'agisse de ses propres amendements ?

M. E. Rivier répond que le Conseil vote un budget et donne une autorisation de dépense à la Municipalité. Il rappelle qu'il faut trouver les bonnes personnes pour ces postes, qu'on ne les trouve pas forcément tout de suite et que pour engager quelqu'un un préavis est déposé en Municipalité, qui décide si elle veut vraiment engager cette personne. Est-ce que la Municipalité le fera forcément, systématiquement et tout de suite, c'est le libre arbitre de la Municipalité.

M. P. Bertschy remarque qu'on parle d'un montant de fr. 70'500.-- pour la bibliothèque. On nous dit qu'on va élargir les horaires. Ce qui lui aurait été utile pour éventuellement entrer en matière, c'est de connaître quels seront les horaires augmentés, de combien le seront-ils, quels jours ? Voilà quelque chose qui pourrait concrètement faire pencher la balance.

M. L. Lavanchy remarque qu'on nous assène le chiffre de 9 millions de déficit, mais nous en sommes déjà au maximum à 8 millions avec ce que le Conseil vient de voter. Pour la bibliothèque, oui, à part les heures d'ouverture à augmenter, le personnel est surchargé. Cela fait des années qu'il doit jongler avec des stagiaires, la section enfants n'a pas les mêmes heures d'ouverture, simplement parce qu'il n'y a pas assez de personnel. Et si la bibliothèque peut ouvrir plus longtemps, non les bibliothécaires n'auront pas le temps de se tourner les pouces en se demandant qu'acheter. C'est 0,85 EPT qui est demandé, même pas un plein temps. Pour sa part, il s'engage solennellement à ne pas demander fr. 20'000.-- de plus à la fin de l'année.

M. Ch. Roh remarque qu'au début de la discussion, M. L. Lavanchy a semblé faire le reproche à la Municipalité d'être revenue en commission des finances sans aucune nouvelle amélioration. Ensuite de quoi il dépose des amendements qui aggravent le budget. Il rappelle la situation exacte du budget tel qu'amendé. Le déficit est de 7,2 millions, avec une marge d'autofinancement arrondie à fr. 3'300'000.--. Ces amendements sur ces trois postes aggravent le budget d'environ fr. 326'000.--. Le déficit va donc passer de 7,2 millions à plus de 7,5 millions et la marge d'autofinancement se situera sous les 3 millions de francs. Ce 2^{ème} débat aggrave encore le budget, raison pour laquelle la majorité du groupe PLR le refusera.

M. A. Gonthier rappelle que la Municipalité a établi un budget qui proposait cette augmentation de poste à la bibliothèque. La commission des finances aurait pu faire son travail et demander à quoi allait servir cet argent et ne pas dire simplement NON sans se pencher sur la nécessité et les raisons de cette demande. C'est la proposition de la Municipalité d'origine, qui certainement avait de bonnes raisons pour augmenter les horaires de la bibliothèque. Il faut être cohérent. Si on pense que la RIE III va amener plein d'entreprises, que cela va augmenter la prospérité générale, qu'il va y avoir une augmentation de la masse fiscale et que donc le creux de cette année n'est pas définitif, qu'il est susceptible d'être considérablement atténué par l'heureuse dynamique économique, cela veut dire qu'on peut passer ce cap avec un déficit de 7,5 millions de francs et que cela ira mieux l'année prochaine.

M. P. Bertschy remarque que la RIE III n'est pas la question ce soir. Il n'empêche qu'avec la RIE III fédérale la situation aurait sans doute été différente. Pour quelles raisons les autres villes du canton ne connaissent-elles pas les mêmes difficultés que Vevey, ou du moins pas autant ? La situation est bien différente à La Tour-de-Peilz ou Montreux. Étonnamment, c'est toujours Vevey qui se retrouve en difficulté. Cela pose quand même quelques questions. Il pense que la commission des finances a fait son travail en disant qu'elle ne souhaitait pas, par principe, la création de nouveaux postes. Reste que ceux qui soutiennent la création de ce poste, que ce soit la Municipalité ou les personnes qui proposent cet amendement, devraient pouvoir détailler quelle sera l'augmentation des horaires.

M. Y. Luccarini insiste sur le fait que ces amendements ne tombent pas du ciel. Il s'agit à la base de propositions de la Municipalité, qui a fait le tour des services, qui a détecté les besoins, qui les a priorisés. Cette situation-là a conduit Décroissance-Alternatives à soutenir le budget initial. Sa question est de savoir si la Municipalité croit encore en ces besoins. Il faut le dire maintenant pour essayer de séduire les gens au sein de l'assemblée et les pousser à faire des choix en toute connaissance de cause.

Mme la Syndique répond que la Municipalité se retrouve dans une situation un peu difficile puisque c'est elle qui a déposé ces amendements. Suite à la commission des finances, où finalement le budget a été refusé, la Municipalité a dû remettre l'ouvrage sur le métier puisque, si seul Décroissance-Alternatives acceptait le budget, ce dernier était refusé. Tous les postes qui ont été proposés sont nécessaires. La Municipalité a décidé d'en retirer

un certain nombre simplement pour faire en sorte que le Conseil communal valide le budget, puisque ce qui est important pour la Ville, c'est d'avoir un budget. La Municipalité est convaincue par le poste de bibliothécaire mais elle ne peut pas le défendre puisqu'elle a déposé un amendement pour le supprimer. L'extension des horaires concerne la pause entre midi et 14h00.

M. A. Stübi doit contredire M. A. Gonthier. La commission des finances a posé la question concernant les horaires. Dans le rapport de la commission, on peut lire que, suite au vœu de la commission de gestion, il s'agit d'étendre les heures d'ouverture de 10h00 à 18h00 tous les jours ouvrés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close sur ces trois groupes d'amendements. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair concernant les amendements relatif au compte 200 - Comptabilité générale, caisse et contentieux. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que ces amendements sont refusés par 41 voix contre 36 (quatre abstentions). Les amendements concernant le compte 30 - Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie sont refusés à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et une abstention). Les amendements concernant le compte 8311 - Bibliothèque-médiathèque municipale sont quant à eux refusés à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et trois abstentions).

La parole n'est pas demandée sur les amendements proposés par la Municipalité et refusés par le Conseil communal. Au vote, ces amendements sont refusés à une large majorité (quelques avis favorables et deux abstentions).

La parole n'est pas demandée sur les amendements proposés et acceptés par le Conseil communal. Au vote, ces amendements sont acceptés à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

La parole n'est pas demandée sur les amendements proposés mais refusés par le Conseil communal. Au vote, ces amendements sont refusés à une large majorité (deux avis favorables et quelques abstentions).

M. W. Riesen remarque que, selon les dires du municipal des finances entendus durant les séances de la commission des finances, la Ville de Vevey vit largement au-dessus de ses moyens. Cet aveu crée par conséquent son incompréhension quant au dépôt d'un tel projet de budget, dans lequel aucune économie significative n'a été trouvée. De qui se moque-t-on ? En 2014, la Municipalité avait l'intention de développer un projet de budget base zéro. La seule résolution qui en est sortie fut une augmentation des impôts et des taxes. Aucune réelle action sur les dépenses, qui n'ont apparemment subi aucune remise en question. La politique de l'arrosoir continue de plus belle sans que personne ne semble s'en émouvoir ! Il a maintenant la certitude que personne n'a vraiment compris la définition d'un budget base zéro, surtout au sein du Service des finances. Depuis deux ans, il tente d'obtenir un audit sur la gestion des ressources humaines et l'organisation de l'administration communale, demande toujours confrontée aux oreilles sourdes de la Municipalité et du Conseil communal. On se moque des citoyens qui sont mis en difficulté par une politique irresponsable et un cruel manque de courage. On ne peut pas plaire à tout le monde, on ne peut pas verser de l'argent à tout le monde. Il faut avant tout penser à l'intérêt général et au bien commun. Une commune ruinée ne serait plus en mesure d'assurer ses missions de service public ! La Municipalité, ou ce qu'il en reste, a perdu toute crédibilité lors de sa volte-face devant la commission des finances : un jour toutes les dépenses sont indispensables, un autre jour on peut volontiers se passer de quelques-unes d'entre-elles. Cela ne tient pas la route. De plus, le projet de budget ne prévoit pas le paiement des sept salaires de municipaux, dont deux hors sol et trois abonnés absents ! Trop, c'est trop ! Face à cette situation aussi risible que tragique, il convient de prendre des mesures exceptionnelles : le rejet de ce budget inacceptable et la mise sous régie de la commune. Cette solution claire et pragmatique permettra de remettre de l'ordre à tous les niveaux, de prendre les dispositions qui s'imposent en matière d'économies financières et d'offrir aux Veveysans une remise à plat du mode de gestion politique de notre Exécutif. Il espère que les spectateurs et téléspectateurs de cette mascarade se souviendront bien des noms et visages de celles et ceux qui, ce soir, apporteront leur soutien à ce budget fantaisiste et bricolé, qui n'est qu'un pas supplémentaire en direction du naufrage annoncé de notre belle ville. D'ores et déjà, il les invite à tailler leur crayon en vue des prochaines élections communales, si tant est que les Veveysans aient encore le droit d'élire leurs autorités.

M. C. Toluoso peut comprendre que M. W. Riesen ait une opinion propre, mais ce qu'il attendait, c'est le discours final de clôture du président de la commission des finances. Or, nous avons entendu un discours extrêmement populiste, voire une forme de menace à l'égard de ceux qui ne penserait pas comme lui. Il invite donc un membre de la commission des finances à prendre une position finale décente au nom de la commission.

M. A. Stübi, vice-président de la commission des finances, se désolidarise des propos de M. W. Riesen, qui s'est à nouveau, comme lors du premier débat, exprimé en son nom propre. Il ne s'agissait pas d'une intervention du président de la commission des finances, mais personnelle.

M. Ch. Roh ajoute que la commission des finances s'est déterminée à l'issue du 2^{ème} débat par 7 voix contre ce budget, 3 pour et 3 abstentions.

M. E. Rivier remercie le Conseil pour ce 2^{ème} débat. La Municipalité a été très impressionnée par la sagesse du Conseil communal qui a estimé, suite à un rapport de 34 voix pour et 34 contre, qu'un 2^{ème} débat était nécessaire. Il remercie le Président d'avoir conduit ce débat avec beaucoup d'autorité. Il donne les chiffres finaux du budget tel qu'il a été discuté et amendé ce soir. Il considère en outre que M. W. Riesen s'est montré extrêmement agressif et peu objectif par rapport au travail qui a été fourni. Pour sa part, il tient à remercier tous les services de la Ville qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Service après service, ligne après ligne, tout a été examiné pour voir s'il était possible d'obtenir des économies. Près de la moitié de ce déficit est liée à des charges sur lesquelles nous n'avons pas pris. Il rappelle aussi, à propos de l'intervention de M. J.-M. Roduit, qui a l'impression que les charges augmentent démesurément, que ceci est lié à l'introduction d'une grande partie de nos rapports financiers avec la Fête des Vignerons dans le budget communal. La Municipalité a parfaitement conscience qu'année après année nous ressasons les mêmes problèmes. Ne souhaitant pas se retrouver dans la même situation à la fin de cette année, elle a donc anticipé une solution. On ne peut pas avoir une analyse correcte de la situation des finances de la Ville sans un avis extérieur et objectif. Des contacts ont déjà été pris, mais il ne souhaite pas entrer dans le détail de ce que la Municipalité envisage. Cela répondra en particulier aux remarques répétées de M. W. Riesen, qui veut une réflexion plus globale et extérieure. On ne cesse d'entendre que la commune de Vevey dépense sans contrôle et que la Municipalité est incapable de faire les choses correctement. Ce n'est pas vrai et très probablement, par une méthode qu'on appelle « comparative », pourra-t-on savoir exactement si nous sommes dispendieux dans certains secteurs, râpes dans d'autres, et en particulier s'il y a une adéquation entre les prestations que nous fournissons et le personnel qui est derrière ces prestations. Il propose donc d'accepter ce budget, parce qu'en effet une ville sans budget est quasi ingouvernable.

M. Y. Luccarini souhaite prendre la parole pour donner la position finale de son groupe avant le vote final.

M. le Président rappelle que Décroissance-Alternatives a dit au début du débat que si le Conseil refusait les trois groupes d'amendements pour lesquels il souhaitait se battre, il accepterait le budget tel qu'amendé. Il ne croit donc pas qu'il y ait quelque chose à ajouter.

M. Y. Luccarini propose de faire voter le Conseil à ce sujet. (*Le vote ne donnant pas un résultat clair, M. le Président décide de lui donner malgré tout la parole*). Ce qui est passionnant dans un débat, c'est qu'on n'en connaît pas le résultat avant qu'il ait eu lieu. Avant le vote final, plusieurs discours étaient possibles quant à la position de Décroissance-Alternatives. La Municipalité a effectivement eu une bonne analyse, lors du premier vote de la commission des finances où seul Décroissance-Alternatives soutenait le budget, de dire que, dans les rapports de forces actuels, il fallait faire quelque chose pour essayer de trouver une majorité. L'erreur que la Municipalité a faite par contre a été de considérer que la seule solution était de faire pencher le budget à droite et qu'il fallait forcément couper dans les prestations ou ne pas en créer de nouvelles. Les discussions avec les autres groupes ont démontré qu'une autre voie est possible. C'est pourquoi Décroissance-Alternatives soutiendra à l'unanimité le budget tel qu'amendé aujourd'hui.

M. P. Molliat indique que Vevey Libre soutiendra majoritairement ce budget. Ce vote n'est toutefois pas un cadeau qui est fait à la Municipalité, mais à la population. Pour finir sur une note plus légère, il aimerait savoir si les 3% de contribution de solidarité de la Municipalité seront également versés par les deux municipaux supplémentaires nommés par le Canton.

M. P. Bertschy remarque que le déficit qui nous est proposé ce soir représente sept points d'impôts. Quand on dit que les Veveysans nous remercient, ils nous remercient également pour ces sept points d'impôts futurs dont ils devront sans doute s'acquitter.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quatre abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 22/2018, du 29 octobre 2018, sur le budget communal pour 2019,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter le budget de fonctionnement pour l'année 2019, qui présente les résultats suivants après amendements :

- Charges Fr. 167'072'600.--
- Revenus Fr. 159'556'690.--
- Déficit présumé Fr. 7'515'910.--

17. Rapport sur modification de l'art. 67 bis du Règlement communal sur les constructions et du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions (2018/P25)

Rapporteur : M. Serge Ansermet

M. Ch. Ming constate que ces émoluments sont dans une limite supérieure admissible. Par contre, il se réjouit de voir la valeur ajoutée que les services donneront aux investisseurs qui feront des investissements sur Vevey, aux architectes, et la rapidité de gestion des dossiers qui devrait être améliorée vu l'augmentation de tous ces émoluments.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et une dizaine d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 25/2018 concernant « Modification de l'article 67bis du Règlement communal sur les constructions et du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions de la commune de Vevey ;
2. d'adopter la modification de l'article 67bis « Places de stationnement » du règlement sur les constructions ».

18. Rapport sur établissement d'une zone réservée selon l'art. 46 LATC – Quartier Plan-Dessus (2018/P28)

Rapporteur : Mme Elodie Lopez

Mme E. Lopez rappelle le vœu émis par la commission, qui souhaite que la zone en périphérie de la zone réservée soit surveillée par la Municipalité, en particulier celle située au Nord des voies CFF, entre la voie de chemin de fer des MVR le long des Bosquets et le bord de la Veveyse, y compris les hauts de Gilamont. Pour cette zone, la commission souhaite que la Municipalité fasse application de l'article 47 LATC en cohérence avec les objectifs généraux de l'aménagement du territoire.

Mme I. Jerbia a passablement insisté auprès de la commission pour qu'elle accepte d'émettre ce vœu. Entre-temps, elle a été informée que la commission d'aménagement du territoire a siégé et que, lors de cette séance, l'information a été donnée que cette zone réservée serait agrandie à une partie de Gilamont. Est-ce que la Municipalité peut donner plus d'informations à ce sujet ?

M. A. Dormond rappelle que le groupe des Verts avait déposé une motion, avec Décroissance-Alternatives, demandant une révision rapide du plan directeur communal et du plan général d'affectation, travail qui se fait actuellement et qu'il tient à saluer. C'est un travail que suit la commission d'aménagement du territoire. Les mandataires et les services ont travaillé d'arrache-pied sur ce sujet et on ne peut que les en remercier. Le groupe des Verts soutient bien entendu cette zone réservée. Il s'agit d'un outil, malheureux mais indispensable, pour pouvoir faire avancer plus rapidement la mise en place du concept directeur.

M. A. Gonthier rappelle que c'est le plan directeur de 1997 qui a introduit la notion de quatre quadrants délimités par la voie ferrée et la Veveyse. Cela n'a rien à voir avec la zone réservée. La zone réservée est appliquée

sur une zone qui est soumise à une pression immobilière importante, comme c'est le cas de Plan-Dessus. Le concept directeur, dont la dernière mouture, avant son passage en Municipalité, a effectivement passé devant la commission d'aménagement du territoire, ne parle pas de la zone réservée. Il ne s'agit pas que la zone réservée soit étendue à Gilamont, il s'agit de modifier les quadrants du plan directeur et d'étendre la zone située au Nord-Ouest de la Veveyse en déplaçant la limite à la dénivellation des Bosquets. Soit c'est quelqu'un qui n'a pas bien compris ce qui s'est discuté à la CAT qui a informé Mme I. Jerbia, soit c'est elle qui n'a pas compris, mais la zone réservée n'a rien à voir avec le plan directeur et ne figurera évidemment pas dans le concept directeur, puisque c'est pour permettre l'élaboration du plan directeur et du concept directeur que la zone réservée est instituée.

M. S. Ansermet précise qu'il n'est pas possible de modifier la zone réservée. Elle a été soumise à enquête publique. C'est le quadrant qui sera étendu dans le concept directeur et dans toutes les opérations futures d'aménagement du territoire.

Mme I. Jerbia constate que M. A. Gonthier se permet une fois de plus de porter des jugements sur l'intelligence et les compétences de compréhension de ses collègues conseillers communaux. M. S. Ansermet vient de confirmer ses propos, mais quelques minutes plus tôt il confirmait qu'effectivement la zone réservée serait élargie.

M. P. Bertschy lit en page 2 du rapport, au chapitre « Discussion générale », que Vevey n'est pas la seule à avoir une zone réservée, que de nombreuses autres communes ont mis cette mesure en place. Il serait intéressant de savoir combien, et si possible lesquelles. Ce sont plutôt les petites villes, voire les villes, qui l'intéressent. En page 5, on lit qu'il est plus judicieux et stratégique de ne pas faire travailler d'avocat si on n'est pas sûr que la procédure ira plus loin. Il semble que des opposants ont déjà annoncé qu'ils allaient faire recours. La Municipalité ferait donc bien de consulter son avocat et de se préparer, parce qu'il y aura sans doute quelque chose qui va émerger. On apprend que les opposants n'ont pas décidé de faire recours parce qu'ils étaient au courant qu'il y aurait cette zone réservée. Si des fuites ont lieu, si des opposants sont au courant alors même que le Conseil communal ne l'est pas, il trouve cela inquiétant. Le groupe PLR refusera à l'unanimité cette zone réservée.

M. B. Schobinger se prononce en son nom propre. Si l'on veut continuer à développer cette ville, il faut un cadre réglementaire à jour et des outils qui soient adaptés. Sinon, on va se retrouver, comme pour tous les derniers PPA, avec des référendums, des refus, et le privé perdra énormément de temps et d'argent dans des projets qui seront sans doute systématiquement refusés. Passer par des PPA n'est plus possible. Le concept directeur devrait être voté cette première moitié d'année. Dès qu'il le sera, la zone réservée sera levée et les possibilités de bâtir seront ouvertes. A titre personnel, il acceptera donc cette zone réservée.

M. E. Rivier rappelle que la zone réservée a été mise à l'enquête et qu'il n'est pas possible de l'élargir maintenant à la partie gauche de la Veveyse, en direction de Gilamont. Plus de 40 communes ont déjà instauré de telles zones. La différence à Vevey, c'est que cela concerne tout un quartier clairement défini. La zone réservée permet d'éviter des projets immobiliers non maîtrisés le temps que le concept directeur soit validé par le Conseil communal. Si tout va bien, cela devrait se faire au mois de mai de cette année. Ce concept directeur donne les bases et les grandes lignes du plan directeur qui sera développé par la suite. Une fois le concept directeur voté par le Conseil communal, les entrepreneurs qui auraient déjà fait des travaux pour développer une partie de cette zone pourront préparer un plan de quartier, qui sera en grande partie construit sur les idées du plan directeur. Cela permettra d'éviter le risque de référendum, qui sera moindre. Cela n'empêchera pas les référendums, mais c'est une démarche qui a été considérée comme indispensable par la Municipalité. Deux entreprises ont fait opposition. Le problème est réglé pour l'une d'elles et nous avons repris tout le dossier de l'autre. La Municipalité lui a écrit pour lui dire que cette zone réservée est finalement dans son intérêt, parce qu'ensuite elle pourra participer au plan de quartier qui sera prévu sur sa parcelle. Le directeur de cette société l'a remercié de la clarté des propos et lui a dit que, dans le fond, il se ralliait à cette démarche. Si le Conseil communal ne vote pas cette zone réservée, cela retarderait d'autant le processus et le risque de référendums à tous vents pour tout projet.

M. P. Bertschy ne voit pas en quoi le fait de refuser cette zone réservée pourrait retarder des projets. Cette zone réservée est en vigueur, que le Conseil communal la vote ou non elle existe, elle est appliquée.

M. A. Gonthier remarque qu'il est explicitement écrit dans le rapport que si le Conseil communal vote non, la zone réservée est annulée. Il est aussi écrit que s'il n'y a pas la zone réservée, la Direction de l'urbanisme peut s'opposer, au nom de la LATC, à chaque projet particulier au terme de toute la démarche et ainsi annuler le projet. Il pense que la phrase concernant le fait que des gens étaient au courant a été mal interprétée. Cela concernait les opposants à un projet particulier. Ce que dit la phrase, c'est que les potentiels opposants à ce projet - et pas à la zone réservée - connaissaient le fait que la zone réservée était en vigueur et que donc il n'y avait pas besoin de s'opposer parce que la zone réservée le bloquait.

M. S. Ansermet ajoute que si on refuse les conclusions, on refuse de lever les oppositions. Et si on ne les lève pas, elles restent. Raison de plus pour accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (une quinzaine d'avis contraires et deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N°28/2018, du 6 décembre 2018, concernant l'établissement d'une zone réservée selon l'art. 46 LATC - Quartier de Plan-Dessus,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée selon l'art. 46 LATC ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions formées dans le cadre de l'enquête publique, telles qu'elles figurent au chapitre 5 du préavis et de lever les oppositions.

19. Rapport sur réponse au postulat de Madame Caroline Gigon, au nom du groupe socialiste, « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident » (2018/P29)

Rapporteur : M. Nicolas Bonjour

M. J.-J. Burgi remarque que quatre services se sont occupés de ce dossier et qu'il a fallu s'adresser à un bureau d'ingénieurs – combien cela a-t-il coûté ? – pour couper la circulation sur 50 mètres et créer une zone piétonne. Il trouve cela exagéré. On nous dit qu'il a fallu engager ce bureau d'ingénieurs pour garder les délais. Il ne sait pas quels étaient ces délais, mais il pense qu'il n'y avait aucune urgence à créer cette zone piétonne et une zone de jeux conviviale, qu'il ne trouve pour sa part pas du tout conviviale.

Mme C. Gigon précise que la requête de ce postulat et des 48 signataires de la pétition était essentiellement motivée par un souci de sécurité des piétons et usagers de la rue et de la petite place de jeu, tant la présence d'automobilistes pas toujours respectueux de la signalisation la rendait précaire. Elle se dit donc heureuse de savoir que dorénavant aucun accident ne sera à déplorer. Elle souhaite témoigner de la plus-value de la fermeture d'une rue à la circulation. Dès les premiers jours, les passants, habitants du quartier ou non, ralentissent le pas, regardent les arbres, les jardins ou les enfants, promènent leurs chiens, laissent jouer les plus petits, engagent la conversation et font connaissance. Peu importe l'appartenance politique, on ne peut qu'être émerveillés par un tel changement. Rendre ainsi notre ville plus agréable à vivre, mais aussi favoriser les liens entre ses habitants, favoriser l'entraide entre les familles, agir un peu sur l'isolement de nos aînés, rencontrer les nouveaux arrivants, les étrangers, est une plus-value, mais aussi un vecteur économique favorable. A travers ces mesures simples, peut-être sont-ce moins de prestations d'aide et de soins qui se voient reportés sur les structures sociales communautaires et d'aide à domicile. Elle espère que le renforcement de la végétation ne se limitera pas à quatre arbustes plantés sur 1m2 de terre nue, mais bien dans le remplacement de la végétation triste et inesthétique existante en un ajout de plantes à fleurs qui serviraient au passage, selon un choix judicieux, à promouvoir la biodiversité en cours de disparition en Suisse plus que partout ailleurs. Elle voudrait témoigner aussi de la difficulté de certains employés municipaux à faire face à une charge de travail trop importante, qui est compensée par des mesures coûteuses parfois, comme l'appel à des mandataires externes, à l'engagement de personnel dit « auxiliaire », qu'on engage en durée déterminée et qu'on remplace par du personnel tout aussi auxiliaire une fois la limite légale atteinte. C'est cher et source de fatigue, de stress et très peu valorisant et motivant pour les équipes. Lorsque la nouvelle Municipalité aura traité les urgences, maintenant qu'elle a à nouveau les conditions suffisantes pour travailler pour le bien de notre ville, elle pourrait se pencher sur la fluidité de la collaboration entre les différents services communaux et réfléchir à la manière de développer les démarches participatives dans les projets, grands et petits, afin de rendre l'intégration des démarches citoyennes plus pointues peut-être et d'appuyer aussi les chefs de services et autres responsables dans leur travail. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un autre dépôt socialiste, la motion de M. J. Rilliet du 19 septembre 2016 déjà. Elle tient au final à remercier le délégué à l'Agenda 21, le responsable de la police des constructions et les employés du service des parcs et jardins qui ont travaillé d'arrache-pied pendant trois semaines pour rénover le parc pour enfants.

M. N. Bonjour remarque (1^{er} paragraphe, page 2 du rapport) que s'il a fallu faire appel à un intervenant externe, c'est parce que la Ville n'a pas les compétences au niveau de la circulation. Ceci est dû aussi à une charge de travail assez importante.

M. J.-J. Burgi a lu cette remarque, mais ne pense pas qu'il soit nécessaire d'engager un bureau d'ingénieurs pour couper la circulation sur 50 mètres.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois avis contraires et une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 29/2018, du 6 décembre 2018, concernant la réponse au postulat de Madame Caroline Gigon, au nom du groupe socialiste, « Se rencontrer à la Rue de la Byronne plutôt que de craindre un accident »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de classer le postulat de Madame Caroline Gigon, au nom du groupe socialiste, « Se rencontrer à la Rue de la Byronne plutôt que de craindre un accident ».

Communications de la Municipalité

20. Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Roduit « Nouveau collège du cycle secondaire sur le terrain de Copet 3 » (2018/C39)

M. J.-M. Roduit estime que le projet de construction du nouveau collège du cycle secondaire sur le site de Copet 3 est de loin le dossier le plus conséquent de la législature actuelle. Le 3 septembre 2015, le Conseil communal accordait à une très large majorité fr. 55'670'000.-- pour sa construction et fr. 6'500'000.-- pour la dépollution du site. Or, depuis plus de trois ans, tout est bloqué. Des oppositions mettent à mal l'intérêt public reconnu de ce projet. La revendication connue des quelques opposants est l'abandon pur et simple du collège, qui constitue pourtant la clé de voûte de la planification de l'accueil scolaire décidée à quatre reprises ces dernières années par une très large majorité du Conseil. A la rentrée scolaire du mois d'août 2017, 800 élèves et 150 enseignants et employés administratifs auraient dû intégrer ce nouveau collège et les sociétés sportives, elles, auraient dû bénéficier des halles de sport. Dans sa réponse, la Municipalité confirme sa ferme intention de voir ce collège construit le plus rapidement possible. Mais les opposants, défendus par l'avocat Pierre Chiffelle, se disent prêts à aller jusqu'au Tribunal fédéral pour faire trancher ces questions. Face à la hargne de l'adversaire, la Municipalité devrait se montrer plus pugnace, plus offensive. Tous ces retards vont entraîner plusieurs millions de francs de surcoûts, surcoûts à la charge des contribuables veveysans et dont la commune, en mal avec ses finances, se serait bien passé. Des containers servant de classes de substitution sont entassés sur le parking de la station d'épuration du SIGE, bien à l'abri des regards. La réalisation de la planification initiale aurait évité ces constructions provisoires. Toute cette situation engendre un fonctionnement fortement dégradé pour le milieu scolaire. Les écoliers veveysans, les enseignants et les sociétés sportives locales sont les otages de cette situation. Le bien-être scolaire de nos jeunes est mis à mal. C'est inacceptable.

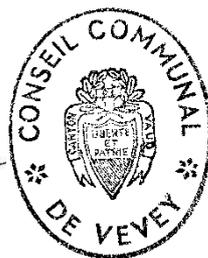
La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

Etant donné l'heure tardive, le solde des points à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance. M. le Président lève la séance à 22h55.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Martino Rizzello
Président

Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (2)